

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CUEILLETTE DES CURIEUX

Bienvenue sur la journée Cueillette des Curieux !

Pour votre sécurité et afin que vous passiez une agréable journée nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

1. ACCÈS AU SITE

1.1. Contrôle d'Accès : Blédina SA se réserve le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques, vos vêtements, manteaux et effets personnels à l'entrée du site et sur certains ateliers pour des raisons de sécurité. En cas de refus de la part du visiteur, Blédina SA se réserve le droit de vous interdire l'accès au site.

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire sur les sites :

- Les substances illicites, dangereuses, les boissons alcoolisées, les bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Les objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (vuvuzela, portes voix, klaxons).
- Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.
- Tout objet que Blédina SA considérerait comme inapproprié ou perturbant.

1.2. Equipement de Déplacement : Sauf sur présentation de justificatif médical, il est interdit d'utiliser sur le site des patins à roulettes, bicyclette, trottinette ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou pas autre que landau, poussette ou autres moyens spécifiquement adaptée aux bébés et jeunes enfants et certifié comme tel.

1.3. Tenue : Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas.

Mesure hygiène Covid 19 : Le port du masque est obligatoire pour chaque déplacement fait sur les espaces cueillettes tout au long de la journée.

1.4. Mineurs : Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés et sous la responsabilité d'un parent ou adulte responsable. Ils doivent être constamment surveillés.

Quel que soit leur âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde, qui sont alors responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou leur survenir.

1.5. Animaux : Seuls les animaux d'assistance sont admis à l'intérieur du site. Ils doivent être tenus en laisse et rester sous la garde du propriétaire.

2. CONSIGNES DE SECURITE ET D'HYGIENE

Blédina SA se décharge de toute responsabilité en cas de dommages causés par la négligence, imprudence ou du fait volontaire d'un participant et/ou de ses accompagnants à l'organisateur, l'agriculteur ou tout autre participant.

2.1. Comportement du Public : Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener Blédina SA à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur du site sans aucune compensation, remboursement de voyage ou autres recours.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se déplacer ou courir de façon inconsidérée. Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour votre plaisir et votre confort.

2.2. Vols et Dommages sur les Biens des Visiteurs : Blédina SA n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels dans l'enceinte du site.

2.3. Comportements : Blédina SA se réserve par ailleurs le droit discrétionnaire d'interdire l'accès à toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à leur sécurité, à celle des autres visiteurs ou celle des ateliers.

2.4. Interdiction de Fumer : Les espaces sont non-fumeurs, des espaces spécifiques ont été spécialement aménagés à l'attention de nos visiteurs fumeurs. Ce règlement s'applique également aux cigarettes électroniques.

2.5. Objets Abandonnés : Blédina SA se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et en collaboration avec les autorités compétentes.

3. INTERDICTION DE TOUTE ACTIVITÉ COMMERCIALE NON AUTORISÉE

3.1. Vente à la Sauvette et Distribution de Prospectus : D'une manière générale la vente de tout biens et/ou de prestations de service au sein du site, ainsi que la distribution de tracts, dépliants et autres imprimés ou panneaux par les visiteurs est formellement interdite.

3.2. Prises de Vues, Enregistrements et Copies : Toute image, vidéo, son ou photographie qui serait pris par un visiteur dans l'enceinte du site ne pourra être utilisé qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales sauf autorisation expresse, préalable et écrite de Blédina SA.